

37<sup>e</sup>

17-18  
MARS  
2022  
Rennes

Préparation  
du congrès national

# Texte 2022-2026 d'orientation

*Issu des synthèses des réunions territoriales organisées par les unions régionales entre janvier et mai 2021. Adopté à la Convention nationale des 1 & 2 juillet 2021*



Le congrès 2022

des Sociétés coopératives



Les Sociétés coopératives et leurs instances (nationales, régionales, fédérales) font mouvement : un Mouvement engagé, proche des coopératives et des coopérateurs & coopératrices, ambitieux, solidaire.

# UN MOUVEMENT ENGAGÉ

*Chaque société coopérative ambitionne à un entreprendre autrement, un vivre autrement, un travailler autrement, un diriger autrement, un participer autrement à la propriété, aux décisions et aux résultats de l'entreprise, plus particulièrement dans sa conception et sa mise en œuvre de la démocratie d'entreprise.*

## **Résolution 1 : Une plus grande affirmation sociétale**

Le Mouvement prendra des positions dans le débat public, en s'appuyant sur ses principes fondamentaux : prééminence de la personne humaine, gouvernance démocratique, propriété collective, partage des richesses, transition écologique...

Il communiquera sur les spécificités et plus-values du modèle coopératif et valorisera la vie coopérative.

Il assurera l'exemplarité en matière de gouvernance, de parité et d'inclusion dans ses instances politiques et au sein des coopératives.

▪

## **Résolution 2 : Être moteur de la transition écologique**

Le Mouvement affirme que la dimension environnementale doit faire partie intégrante du projet coopératif.

Il se propose donc d'accompagner les coopératives dans leur transition écologique en s'appuyant sur les fédérations de métiers, et en mettant en avant les démarches et les bonnes pratiques.

Il aidera les coopératives pour des achats responsables, en s'appuyant sur les outils mutualisés existants, via notamment Coopadev et les fédérations de métiers.

Il se positionnera sur des filières de transition écologique, en s'appuyant sur les coopératives déjà engagées.

▪

## **Résolution 3 : Des Scop & des Scic ambassadrices**

Le Mouvement incitera et donnera les moyens à chaque coopérative d'affirmer les valeurs coopératives au sein et en dehors de son entreprise.

Il aidera les coopératives à diffuser la culture coopérative aux nouveaux sociétaires et aux nouveaux salariés ainsi qu'aux acteurs du territoire, à travers une boîte à outils d'intégration et de communication externe.

▪

## **Résolution 4 : Une attention particulière aux jeunes générations**

Le Mouvement se donnera les moyens de rendre plus attractives les coopératives auprès des jeunes générations. Il prendra les dispositions pour mieux connaître et prendre en compte les aspirations des jeunes salariés afin de favoriser la vie coopérative.

Il développera des partenariats avec des réseaux de l'Education nationale et de l'enseignement, pour créer des outils adaptés à chaque niveau de scolarité, de la primaire à l'enseignement supérieur, et de la formation.

Il incitera et accompagnera les coopératives à accueillir des apprentis, alternants, stagiaires.

▪

# UN MOUVEMENT PROCHE DES COOPÉRATIVES ET DES COOPÉRATEURS & COOPÉRATRICES

*Le Mouvement a comme priorité de porter attention à toutes les Scop et Scic de manière équitable avec l'ambition de s'adresser à l'ensemble des coopérateurs.rices par le biais d'une coordination renforcée de ses différentes instances locales, fédérales et nationales.*

## **Résolution 5 : Encourager l'inter-coopération et les mutualisations**

Le Mouvement souhaite amplifier l'effet réseau et le sentiment d'appartenance pour être plus fort collectivement et individuellement.

Il œuvrera au renforcement de la culture et de la vie coopérative dans les Scop § Scic et favorisera les échanges entre coopérateurs au-delà des seuls dirigeants.

Il facilitera et accompagnera les dynamiques d'intercoopération et de mutualisation. Il recueillera le plus régulièrement possible auprès des coopérateurs.rices les attentes d'échanges et/ou de sujets à traiter collectivement et développera les outils ad-hoc.

Le Mouvement cherchera à apporter à ses adhérents une plus grande information sur l'ensemble des animations : rythme, modalités...

Il encouragera, pour cela, la multiplication des formats qui seront proposés (physique, numérique), comme des modalités (échange de pratiques, convivialité...) et des supports (filières, fonctions, thématiques...) pour impliquer un maximum de coopérateurs.

■

## **Résolution 6 : Investir dans la formation et l'animation de la vie coopérative**

Le Mouvement mettra en place un plan de développement des compétences coopératives et accompagnera ses adhérents dans l'efficacité de leur management coopératif et par une formation spécifique de ses dirigeants. Il créera un observatoire des pratiques coopératives et diffusera celles-ci auprès de l'ensemble des adhérents.

Il amplifiera également l'offre de formation en direction du plus grand nombre de coopérateurs.rices et veillera à la visibilité des offres existantes, en les adaptant à la situation de chaque coopérative, afin de favoriser la participation des adhérents, en coordination avec les fédérations concernées le cas échéant.

■

## **Résolution 7 : Renforcer les liens de proximité**

Le Mouvement mettra en place un réel plan de développement des compétences des équipes au service des coopératives, en identifiant mieux les besoins et en proposant des réponses plus adaptées.

Le lien de proximité ne doit pas se limiter à la seule relation entre le délégué et les dirigeants, mais se déployer à différents niveaux.

■

## **Résolution 8 : Accompagner le développement de la vie coopérative**

Le Mouvement accompagnera ses adhérents pour développer la vie coopérative et la force du collectif au service de la performance des Scop et des Scic.

Pour favoriser les partages d'expériences, il veillera à ce que chaque événement organisé puisse donner lieu à une restitution, rédigée et diffusée dans le réseau.

Plus généralement, les relations et les échanges entre les coopérateurs seront encouragés, y compris en dehors des structures du Mouvement.

■

# UN MOUVEMENT **AMBITIEUX**

*Le Mouvement a pour vocation de promouvoir la solution coopérative. Il s'est doté, au fil des années, d'outils de mutualisation efficaces au service du développement des coopératives et de la solidarité entre ses adhérents.*

## **Résolution 9 : Accompagner la croissance des Scop et Scic**

Le Mouvement entend soutenir la croissance externe et favoriser les regroupements de coopératives entre elles. Pour cela, il s'attachera à identifier les coopératives prêtes à s'engager dans une démarche de développement et se dotera de moyens pour accompagner les coopératives à identifier les cibles potentielles.

Il renforcera les outils financiers existants en fonds propres et en prêts participatifs. Il diversifiera ses outils pour favoriser la prise de participation des salariés dans les coopératives, financer l'immobilier des coopératives, en élargissant ses partenariats financiers.

Pour faciliter l'accompagnement des coopératives en croissance, il mobilisera et développera les moyens adéquats, notamment le fonds d'ingénierie, les incubateurs et accélérateurs. Il soutiendra, chaque fois que cela est possible, les transferts ou l'essaimage de modèles économiques gagnants d'un territoire ou d'une région à une autre. Il aidera ses adhérents à s'impliquer davantage dans les réseaux de développement économique.

Le Mouvement soutiendra, accompagnera le développement des CAE et adaptera ses outils pour leur croissance.

L'objectif quantitatif du « Cap 100 000 » sera adossé à des objectifs de développement qualitatifs.

■

## **Résolution 10 : Identifier, soutenir et promouvoir des filières coopératives**

Le Mouvement s'appuiera sur une logique de filières pour développer l'émergence de coopératives. Il s'appuiera sur les réseaux, notamment ceux de l'ESS et les autres réseaux existants. Il accompagnera les UR dans la définition des filières pertinentes sur leur territoire.

Une coordination du développement de filières sera menée entre les UR au niveau national.

■

## **Résolution 11 : Plaidoyer et communication externe**

Après une identification précise des relais de prescription effectifs, le Mouvement renforcera notre présence et notre communication dans les réseaux de prescripteurs, en particulier dans les réseaux professionnels, ceux de la création d'entreprises et des start-up, ainsi que dans ceux des professions partenaires des entreprises (experts-comptables, avocats...). Notre communication s'adressera également à l'ensemble de la société.

Il accentuera son lobbying auprès du législateur, des collectivités et inter-communalités, des élus locaux, nationaux et européens. Il s'appuiera sur les sociétés coopératives ambassadrices pour relayer le message du Mouvement coopératif en leur fournissant un kit de communication.

Il initiera une culture du partenariat avec les collectivités locales et s'assurera une meilleure visibilité en organisant des événements à portée médiatique.

■

# UN MOUVEMENT **SOLIDAIRE**

## **Résolution 12 : Développer la solidarité entre adhérents**

Forts de ses valeurs de solidarité et d'entraide, le Mouvement se veut attentif à ses adhérents fragilisés par la crise. Pour lutter contre les inégalités, il soutiendra particulièrement les adhérents des territoires ruraux et sensibles.

■

## **Résolution 13 : Solidarité internationale**

Le Mouvement développera, soutiendra et accompagnera les initiatives coopératives internationales.

■

**UN MOUVEMENT...**

**ENGAGÉ**

**PROCHE DES COOPÉRATIVES  
ET DES COOPÉRATEURS & COOPÉRATRICES**

**AMBITIEUX**

**SOLIDAIRE**



**C'EST UN MOUVEMENT PLUS FORT !**

**#POURUNAUTREMODELEDESOCIETE**

#### **Contact**

Confédération générale des Scop  
30 rue des Epinettes - 75017 Paris  
01 44 85 47 00  
les-scop@scop.coop